

PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTÉ POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT (TEACHER BURSARY PROGRAM) - SUMMER 2025

Description du programme:

Le programme de bourse d'été pour le personnel enseignant (Teacher Bursary Program) s'adresse aux enseignants de Terre-Neuve-et-Labrador souhaitant améliorer leur maîtrise du français. La bourse est accordée pour des études d'été à des enseignants qui fréquentent des établissements postsecondaires francophones situés dans un milieu francophone au Canada.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, la personne candidate doit :

- au moment de la demande, être citoyen canadien ou avoir été légalement admis au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration ;
- avoir la résidence permanente dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

REMARQUE : les personnes candidates provenant d'autres provinces ou territoires doivent avoir travaillé à Terre-Neuve-et-Labrador pendant au moins une année scolaire immédiatement avant la date du programme universitaire;

- fréquenter un établissement postsecondaire situé dans un milieu francophone au Canada ;
- s'inscrire uniquement à des cours dont la langue d'enseignement est le français ;
- être présent sur le campus pendant toute la durée du programme ;
- détenir un brevet d'enseignement valide de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- avoir enseigné à Terre-Neuve-et-Labrador durant l'année scolaire 2024-2025.

Remarque : le personnel enseignant en formation qui ont effectué un stage d'enseignement par l'intermédiaire de l'Université Memorial en 2024-2025 peuvent également présenter une demande ;

- s'engager à retourner enseigner dans le système scolaire (de la maternelle à la 12e année) de la province de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année scolaire 2025-2026.

REMARQUE :

Si la personne candidate reçoit une bourse et ne retourne pas enseigner dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador en 2025-2026, la personne devra rembourser les fonds reçus. Les personnes candidates devront fournir au ministère de l'Éducation une preuve qu'elles sont retournées à Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année scolaire 2025-2026 et qu'elles enseignent dans le système scolaire de la maternelle à la 12e année.

Administration

La personne candidate doit fournir les documents suivants :

- Une copie d'une preuve de citoyenneté canadienne ou une preuve d'admission légale au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration doit accompagner toute demande.
- Une copie du certificat de naissance, qui est également accepté pour les personnes candidates nées au Canada.

Financement

REMARQUE : Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que la demande est soumise au moyen du formulaire Google au service des Programmes et services avant la date limite.

Les fonds pour ce programme sont fournis dans le contexte de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.

L'attribution de l'aide financière aux personnes candidates retenues dans le cadre de ce programme est soumise à la disponibilité des fonds. Le personnel enseignant répondant aux critères d'admissibilité peuvent se voir attribuer une bourse de 700 \$ par semaine, pour un maximum de six semaines (soit 4 200 \$).

Paiement

Les bourses seront versées directement aux personnes candidates retenues dès la réception du formulaire de certification de présence complété par le service des Programmes et services.

Le formulaire doit être signé par le personnel enseignant, ainsi que par un représentant du bureau du registraire de l'établissement fréquenté, et par le bénéficiaire de la bourse, une fois le cours terminé.

T4A

- **Les formulaires T4A seront envoyés aux récipiendaires par le ministère de l'Éducation.** Les revenus provenant des bourses et des subventions peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu. Il est de la responsabilité du candidat de vérifier s'il est admissible à cette exonération. Des informations sur les étudiants et les revenus sont disponibles [ici](#).
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) [ici](#);

Date limite et sélection

La date limite de réception des candidatures au service des Programmes et services est **le 23 mai 2025, à 16 h 30 (heure de Terre-Neuve)**.

- Les personnes candidates seront informées de leur statut par courriel peu après cette date.
- Les bourses seront attribuées aux personnes candidats en fonction de leur historique de participation au programme de bourses pour le personnel enseignant. Les personnes candidates n'ayant jamais reçu de bourse seront prioritaires. La sélection ultérieure sera effectuée en fonction du nombre d'années de participation et de la dernière date de participation au programme. Les personnes candidates ayant reçu une bourse récemment, ainsi que ceux ayant participé le plus souvent, seront accordés la priorité la plus faible.
- Les candidatures tardives seront évaluées dès leur réception et placées sur une liste d'attente.
- Si une personne candidate décide d'annuler sa bourse, elle doit contacter immédiatement le service des Programmes et services.

Cela doit être suivi d'une confirmation écrite de l'annulation.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Voyages scolaires et bourses
Division des Programmes et Services,
Ministère de l'Éducation
P. O. Box 8700, St. John's, NL A1B 4J6
Ou par courriel: fellowships@gov.nl.ca

<https://www.gov.nl.ca/education/k12/french/bursaries/>